



Assemblée Générale Extraordinaire, Ordinaire et Financière de la LFNA 2 et 3 décembre 2022 – Format dématérialisé Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25/06/2022

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Propositions de modifications Statutaires :
 - article 9.2 (suppression des cotisations multiples des membres individuels)
 - article 13.4 des Statuts de la LFNA (nombre de mandats)

Limitation du nombre de mandats du Président du Comité de Direction de la Ligue nécessitant un vote à la majorité de 66,67 % pour être inscrite dans les Statuts.

Question déjà posée à l'AG d'Arsac du 25 juin 2022, ayant recueilli 52,10 % en faveur de deux mandats contre trois mandats pour 47,9 %.

Assemblée Générale Financière :

- Approbation du rapport financier de l'exercice 2021/2022
- Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2021/2022
- Approbation de l'affectation du résultat 2021/2022
- Approbation du budget prévisionnel 2022/2023

Assemblée Générale Ordinaire :

- Désignation du Commissaire aux Comptes pour 6 saisons (article 12.4 des Statuts de la LFNA)
- Délégation de la LFNA aux Assemblées de la FFF et de la LFA :
 - Election des binômes :
 - Président Délégué de la LFNA et son suppléant
 - Président du District de la Creuse et son suppléant
 - Représentant des clubs nationaux et son suppléant